10.11.09. 4658

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
ARRIVEE LE
06 NOV. 2009
N° 6160 / IDV

N° 0 6 9 0 9

POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE MAHINA

ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

23 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le trente octobre, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni à la Salle de conseil du Centre d'Accueil en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BUILLARD, Maire de la Commune de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE

23 octobre 2009

DATE DE SEANCE

30 octobre 2009

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
Joël BUILLARD	Maire	X		
Antonio PEREZ	1er Adjoint M.	X		
Vaite JAMET	2ème Adjoint M.	X		
Michel TEAI	3ème Adjoint M.	X		
Annick ARAI	4ème Adjoint M.	X		
Purea TEAI	5ème Adjoint M.			Taionia TEREINO 8ème Adjoint au Maire
Annick TAMATA	6ème Adjoint M.	X		
Raymond TUIHO	7ème Adjoint M.	X		
Taionia TEREINO	8ème Adjoint M.	X		
Daniel IZAL	Conseiller M.	X		
Lina PUNUA	Conseillère M.	X		
Jeanne BONET	Conseillère M.	X		
Hélène TCHANG	Conseillère M.			Hervé TAPUTUARAI Conseiller Municipal
Théophile HUUKENA	Conseiller M.	X		
Joseph FENUAITI	Conseiller M.	X		
Célestine TEIKITUHAAHAA	Conseillère M.	X		
Alain MENARD	Conseiller M.			Ahutiare TUHAAIMEA. Conseillère Municipale
Heimana TOIRORO	Conseillère M.			Annick TAMATA, 6ème Adjoint au Maire
Vaea TUMATARIRI	Conseillère M.		X	
Hervé TAPUTUARAI	Conseiller M.	X		
Marck TAURUA	Conseiller M.		X	
Ahutiare TUHAAIMEA	Conseillère M.	X		
Jean-Marie AUMERAN	Conseiller M.		X	
Nicolas SANQUER	Conseiller M.		X	
Lucie LUCAS	Conseillère M.	X		
Claude PEU	Conseiller M.			Annick ARAI, 4ème Adjoint au Maire
Eric TEAOTEA	Conseiller M.		X	
Cathy BUILLARD	Conseillère M.		X	
Sandra MAMA	Conseillère M.			Raymond TUIHO, 7ème Adjoint au Maire
Gilles HELME	Conseiller M.		X	
Sandra LEVY-AGAMI	Conseillère M.		X	
Heipua TAIARUI	Conseillère M.			Joël BUILLARD. Maire
Nora TEUMERE	Conseillère M.			Lucie LUCAS, Conseillère Municipale

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	17
Procuration	8
Votants	25
POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Adoptant le dossier technique et le plan de financement relatifs à l'étude des travaux de rénovation et de remise aux normes de l'école HITIMAHANA Elémentaire

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents : 16
Madame Vaite JAMET, 2ème Adjoint au Maire a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème

alinéas du C.G.C.T. ;

- Vu le courrier n° 1052/MAH 08 du 05 décembre 2008 ;
- Vu la lettre n° 892/HC.IDV du 26 juin 2009 ;
- Vu le Budget Communal de l'Exercice 2009 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE :

Article 1er : Est adopté le dossier technique relatif à l'étude des travaux de rénovation et de remise aux normes de l'Ecole HITIMAHANA Elémentaire.

Article 2 : Est adopté le plan de financement relatif à cette opération à savoir :

DESIGNATION	MONTANT TOTAL (100 %)	FINANCEMENT FIP (80 %)	FINANCEMENT COMMUNAL (20 %)
Etude des travaux de rénovation et de remise aux normes de l'Ecole Hitimahana Elémentaire	5 960 000 FCFP	4 768 000 FCFP	1 192 000 FCFP

Article 3 : Habilite le Maire à signer la Convention de financement ainsi que tout autre document relatif à cette opération.

Article 4 : La dépense y afférente est imputable à l'Opération 902 – Article 2031, fonction 212 du Budget Communal.

Article 5 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision Administrative
le **05/11/09**
et affichage du **05/11/09**

Pour le Maire absent,
le 1er Adjoint au Maire
Antonio PEREZ

Fait et délibéré le 30 octobre 2009.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Pour le Maire absent,
le 1er Adjoint au Maire
Antonio PEREZ